

CNPC COMMISSION SECOURISME  
PLATE-FORME CONTRIBUTIVE

**Objectif n°1 : Recréer les conditions d'un dialogue institutionnel avec les pouvoirs publics**

*Des 30 mesures proposées par le rapport de l'Inspection générale de l'Administration (IGA) de janvier 2012, les associations représentées à la Commission Secourisme du CNPC accordent leur priorité au besoin de pilotage, et demandent des mesures simples, concrètes, efficaces, et en particulier :*

**Action n° 1 : Elaborer une doctrine officielle pour les AASC.**

*Dans le prolongement de la loi du 13 août 2004, les textes d'application devraient faire apparaître clairement une doctrine qui définit le rôle et la place des AASC dans la planification et la mise en œuvre du soutien et de la participation aux secours aux populations sinistrées, notamment en réformant les modalités de l'agrément, en reconnaissant le bénévolat de Sécurité civile et en recréant les conditions d'un dialogue avec les pouvoirs publics.*

*Sont particulièrement visés dans cette action :*

- *l'intégration au niveau départemental des AASC dans les conventions tripartites SDIS/SAMU/associations et le règlement de la question de la prise en charge et de l'évacuation des victimes des DPS par les VPSP associatifs,*
- *la normalisation des véhicules et des matériels utilisés,*
- *le desserrement de certaines limitations injustifiées du catalogue des gestes secouristes (ex. prise de la glycémie capillaire).*

**Action n° 2 : Nommer un interlocuteur de qualité interministérielle pour les missions des AASC.**

*Cette personne devrait avoir capacité à coordonner et à mettre en cohérence les différentes réglementations des administrations compétentes, interlocutrices des AASC (Intérieur, Travail, Santé, Education Nationale, Défense, Affaires étrangères, Jeunesse et sports...).*

**Action n°3 : Solliciter la mise en place au Ministère de l'Intérieur de nouvelles instances de concertation avec les AASC.**

*Il s'agirait, d'une part de remédier à la dispersion de la mission des AASC entre les différents services de la Direction générale de la sécurité civile-gestion des crises (DGSC-GC), et d'autre part de supprimer ou de refonder les instances de concertation officielles (Observatoire national du secourisme et Conseil national de Sécurité civile) au bénéfice de structures resserrées de concertation opérationnelle.*

**Action n° 4 : transcrire aux échelons départemental et zonal l'intégration des AASC dans l'action opérationnelle.**

*Trop souvent confrontées à l'hétérogénéité des situations qui caractérise le fonctionnement des services départementaux, et à la diversité des usages et des procédures pratiqués par les services déconcentrés de l'Etat, les AASC demandent qu'un effort de cohérence soit fait entre les différents services de l'Etat qui concourent aux missions de protection civile/sécurité civile.*

*Il s'agirait, au niveau territorial, de mieux coordonner les actions des bénévoles avec les acteurs du service public concourant à la mission générale de protection des biens et des personnes.*

*Plus particulièrement, les associations sollicitent les services préfectoraux pour obtenir une meilleure intégration des AASC dans la planification et les plans d'actions, et leur association systématique aux exercices et retours d'expérience.*

*Les AASC seront d'autant plus efficaces dans la gestion des crises qu'elles seront associées à la planification et aux exercices au quotidien.*

<p><b><u>Objectif n°2</u> : renforcer et réformer les garanties apportées par l'agrément de Sécurité civile.</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Confirmant en tous points le constat de l'IGA dans ce domaine, les AASC pâtissent aujourd'hui des imperfections de la double procédure d'agrément qui est à l'origine de dérives néfastes pour l'image et la réputation du mouvement associatif « labellisé » de sécurité civile. En conséquence, et dans le respect de la liberté associative, elles proposent un renforcement des exigences de qualité (et de contrôle) de leur activité, et appellent à leur tour à une refonte du système actuel d'agrément dans le sens d'une simplification administrative. A cet effet, elles proposent les mesures suivantes :*

**Action n° 5 : rédiger une Charte de qualité et de déontologie.**

*Les associations proposent la rédaction d'une Charte de qualité et de déontologie et l'installation d'un « comité d'éthique » composé d'experts de haut niveau proposés par les associations signataires.*

**Action n° 6 : mettre en place un organisme de contrôle interne.**

*Les AASC s'engagent chacune à mettre en place un organisme interne de contrôle, statuant sur une base de critères définis en commun.*

**Action n° 7 : harmoniser les procédures d'agrément et simplifier les formalités administratives, notamment :**

- Unifier et simplifier les procédures d'agrément de formation et opérationnels,
- Unifier les critères de délivrance de l'agrément à tous les niveaux territoriaux, national, interdépartemental et départemental.

***Objectif n°3 : Reconnaître, valoriser et soutenir l'engagement bénévole de Sécurité civile.***

*Le rôle et la place du mouvement associatif dans la chaîne des secours en France restent encore insuffisamment reconnus. Pourtant le bénévolat de Sécurité civile, porté à ce niveau de compétence, constitue une originalité sur la scène internationale et un facteur d'économie pour les finances publiques.*

*Cette « école française » du secourisme ne fait étrangement l'objet d'aucune manifestation d'intérêt à l'intérieur même de notre pays, aussi, les AASC proposent-elles les mesures suivantes :*

***Action n° 8 : Encourager et valoriser le bénévolat de sécurité civile.***

*De façon liminaire, les AASC déplorent la confusion dans l'opinion publique, des appellations secouriste « citoyen » (PSC1 – 7h de formation) et secouriste « de sécurité civile » (PSE 35 à 72h de formation) et demandent que l'on distingue les deux niveaux de qualification.*

*Les AASC regrettent le manque de reconnaissance de l'investissement personnel des secouristes bénévoles, et un relatif sous-emploi de ces derniers dans leurs missions quotidiennes.*

*Au-delà des mesures de récompense évoquées dans le rapport de l'IGA, les AASC appellent l'Etat à reconnaître le niveau de technicité et d'expérience atteint par les bénévoles (par un développement de la validation des acquis et de l'expérience par exemple).*

*En permanence à la recherche de bénévoles qualifiés, les associations regrettent l'absence d'un système de passerelles ou d'équivalences entre les différents diplômes de secourisme, ce qui prive les unités opérationnelles d'une ressource précieuse.*

*De même, certains cursus de formation (cycles universitaires portant sur la gestion des risques) pourraient bénéficier d'une illustration des disciplines enseignées au sein des AASC.*

***Action n° 9 : Mettre en place un véritable parcours citoyen de secourisme, dans lequel le bénévolat de sécurité civile serait parfaitement identifié et encouragé.***

*Les AASC préconisent la mise en œuvre d'un « parcours secouriste citoyen », allant de l'enfance à la vieillesse, en mettant en cohérence tous les enseignements déjà mis en œuvre aux différentes étapes de la vie (module APS école primaire, journée Défense et Citoyenneté, gestes de premiers secours du permis de conduire, SST, etc.).*

*Les AASC estiment que les efforts des politiques publiques vont dans le sens d'une amélioration de la résilience de la société, mais appellent à un renforcement de la formation de prévention aux accidents de la vie courante.*

***Action n°10 : Promouvoir au rang de grande cause nationale 2016 les accidents de la vie courante (AcVC) qui provoquent 20 000 décès et 400 000 blessés par an, soit 5 fois plus que la route.***